

moins qu'existe une forme de subvention, et ne rougissons point de ce mot, qui permettra aux habitants de ces localités lointaines de se procurer des habitations satisfaisantes. De plus, j'estime qu'il importe d'apporter certains changements aux règlements touchant les exigences afin que, pour ce qui est du lotissement, une disposition permette de renoncer à certaines de ces exigences afin que ceux qui habitent les villes et municipalités éloignées où les services nécessaires ne sont pas installés ne soient pas exclus. Cela pourrait s'appliquer en particulier à des collectivités comme Hornepayne.

La situation s'aggraverait sensiblement à Nakina cette année étant donné que la *Kimberley Clarke Pulp and Paper Company* doit aménager, à faible distance de la ville, une sorte de collectivité modèle. Je suis fermement d'avis que la Société centrale d'hypothèques et de logement devrait tenter d'améliorer la situation du logement à Nakina. À l'heure actuelle, l'entrepreneur qui construit aux conditions de la Société centrale d'hypothèques et de logement dans des collectivités éloignées des centres d'approvisionnement, comme c'est le cas de Nakina, a peu de chance de faire ses frais.

J'exagère peut-être mais les vues que j'ai exprimées résultent des entretiens que j'ai eus avec des dirigeants municipaux de ma circonscription et avec des représentants de la Société centrale d'hypothèques et de logement à Fort-William. Soit dit en passant, ces fonctionnaires m'ont paru très dévoués; l'intérêt qu'ils portent à leur travail m'a beaucoup impressionné.

Un autre point. Si on encourage d'une façon ou d'une autre la construction dans les localités plus petites ou plus éloignées, que ce soit au moyen de taux d'intérêt plus abordables, d'une libéralisation des règlements ou d'un encouragement quelconque donné aux municipalités, il reste qu'il est une autre chose qu'il faut faire, qu'il faut répandre de plus en plus. Je songe ici à la publicité à faire dans ces localités. Il n'y a pas de meilleure forme de publicité que celle qui consiste à faire visiter ces centres par un représentant de la Société centrale. Il faut cependant que ce représentant y reste assez longtemps pour faire connaître à la population ce à quoi lui donne droit la loi. Le ministre me permettra de lui dire que vu l'insuffisance du personnel actuel, il est impossible pour les fonctionnaires qui sont à Fort-William de voyager à l'est et à l'ouest et de s'acquitter vraiment d'une façon sérieuse de leurs fonctions dans ces localités, en ce sens qu'il leur est impossible de faire connaître à la population l'intérêt qu'il y a pour elle à profiter de la

loi. Je lui demande d'envisager l'augmentation du personnel de façon qu'on puisse faire connaître aux habitants des petites localités les moyens mis à leur disposition pour se construire des petites maisons comme celles auxquelles songe le ministre. Celui-ci me permettra de lui rappeler que 17 p. 100 seulement des emprunts consentis l'an dernier aux termes de la loi l'ont été à des personnes habitant des villes de 5,000 habitants ou moins. Cela devrait aiguillonner et stimuler l'activité dans ce domaine.

Monsieur le président, comme j'aimerais parler d'une ou deux choses encore, puis-je déclarer qu'il est 1 heure?

(La séance, suspendue à 1 heure, est reprise à 2 h. 30 de l'après-midi.)

Reprise de la séance

M. Fisher: Monsieur le président, avant la suspension de la séance, j'ai épuisé la question que je désirais soumettre à l'attention du ministre à l'égard de certaines mesures que pourrait prendre la Société centrale d'hypothèques et de logement pour améliorer la situation des prêts dans les petites localités. J'aimerais également parler brièvement de l'utilisation des fonds prévus par la loi nationale sur l'habitation pour les dortoirs et résidences des universités. Cette question a été soulevée par M. Brown, représentant d'Essex-Ouest à la dernière législature, et, d'après les comptes rendus de la conférence des universités, j'ai pu constater que cette idée intéressait vivement notre Orateur actuel. J'espère simplement qu'en étudiant la loi d'une façon générale le ministre trouvera le temps de voir si l'on pourrait mettre en œuvre cet important moyen d'aider nos universités et collèges à construire des locaux d'habitation au moyen des fonds prévus par la loi nationale sur l'habitation. Je sais qu'à l'heure actuelle des fonds du Conseil des Arts du Canada sont consacrés à cette fin sous forme d'une sorte de subvention directe. Je pense que ce principe pourrait être établi dans tout le pays et que les fonds pourraient être utilisés sous forme d'une aide générale plutôt que sous forme d'une aide déterminée que certains collèges réussissent à obtenir du Conseil des Arts du Canada.

Le troisième sujet que je veux aborder est celui d'un moratoire à l'égard des saisies. Sauf erreur, le ministre a dit en novembre dernier, à Windsor, qu'il n'y aurait aucune saisie dans le cas des personnes en chômage incapables de faire leurs paiements; c'est du moins ce que j'ai cru comprendre. Nous avons actuellement dans notre région une collectivité qui, après la construction d'un